

L'installation des bornes de rechargement pour véhicules électriques

Question écrite du 10/11/2021

de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

Comme Monsieur le Ministre le sait, la Région a identifié une stratégie en termes de déploiement de bornes de rechargement. Toutefois, des questions commencent à se poser relativement à la cohabitation entre les bornes de rechargement et la sécurité des piétons ainsi qu'à l'aménagement de l'espace public de manière plus générale. Il ne faudrait pas que les particuliers rechargent leurs véhicules comme cela leur convient et en encombrant l'espace public.

Dès lors, quelles règles compte-t-il mettre en place pour encadrer le rechargement des véhicules électriques des particuliers ?

Comment compte-t-il assurer le déploiement des bornes en s'assurant que la sécurité des piétons soit assurée et que la quiétude des riverains soit préservée ?

Comment les particuliers vont-ils devoir s'y prendre pour recharger leurs véhicules sans entraver le passage des piétons ?

Réponse du 02/12/2021

de HENRY Philippe

L'honorable membre soulève là une question intéressante et importante en milieu urbain. La recharge des véhicules électriques en ville et, singulièrement, pour les citadins propriétaires de véhicules, s'avèrera être un enjeu spécifique dans la transition énergétique dans le transport de personnes.

Il est une évidence qu'en milieu urbain, la disponibilité d'un garage ou d'un stationnement privatif est nettement moindre qu'ailleurs. Là où il existe des facilités dans les garages individuels ou collectifs, voire même des obligations dans les parkings de plus de dix places, il en va évidemment de même pour le stationnement sur le domaine public.

Chaque ville wallonne ou belge est confrontée à cette problématique et chaque Région s'ingénie à essayer de trouver des solutions à ce problème. On pensera à l'OSP flamande en son temps qui n'avait pas porté réellement ses fruits, on peut penser au plan de déploiement annoncé par mon homologue en Région de Bruxelles-Capitale.

À mon sens, pour la Wallonie, c'est une question qui doit être évaluée avec les villes. Si on excepte les infrastructures relevant du domaine régional, ce sont bien les pouvoirs locaux qui sont maîtres et de leur domaine et des politiques en matière de stationnement. Le souci étant, évidemment, l'émergence de voitures-ventouses dont les propriétaires considèreraient comme légitime la place devant chez eux au simple fait qu'ils peuvent tirer un câble depuis leur cave.

Au passage, je souhaite rappeler que ces câbles qui commencent à apparaître sporadiquement au travers des trottoirs peuvent constituer un risque pour les piétons et que la responsabilité civile, en cas d'incident, reviendra au propriétaire du véhicule.

Afin de répondre à cette problématique urbaine, je souhaite établir un dialogue avec les grandes villes wallonnes et l'Union des villes et communes afin d'établir des pistes de solution à concrétiser avec elles.

Ces pistes doivent répondre aux impératifs que je viens de citer : aménagement du territoire, politique de la ville, politique de stationnement et solutions de chargement. L'objectif étant de pouvoir répondre de manière correcte au problème de la recharge en ville en garantissant à tous des opportunités de chargement, tant sur le domaine public que sur le domaine privé et un modèle économique viable pour les opérateurs qui devraient déployer des solutions.